FRANCE d
Case
FRC
157,96

L'ORATEUR
DES
ÉTATS-GÉNÉRAUX,
POUR 1789.

QUATRIEME ÉDITION.

THE NEWBERRY
LIBRARY

L'ORATEUR
DES
ÉTATS-GÉNÉRAUX,
POUR 1789.

AUGUSTE Assemblée! dignes Représentans d'un grand Peuple, le premier Peuple de l'Univers! enfin le jour arrive où l'ordre va naître du désordre, où l'Empire Français va sortir du cahos. Sa destinée est dans vos mains: c'est de vos lumieres, de votre courage & de votre intégrité qu'il attend la régénération de sa puissance & le rétablissement de sa gloire. Toutes les Nations de la terre ont les yeux fixés sur vous, & la France vous écoute.

D'impudens publicistes ont osé dire, *que les Etats-Généraux, quoiqu'assemblés, ne cessent pas d'être sujets; qu'ils contribuent seule-*

ment à augmenter l'éclat du trône, ſans en partager, ſans en affoiblir le pouvoir; que ſur tout ce qui n'eſt point impôt, ils ne peuvent concourir à la légiſlation que par des prieres, auxquelles a été de tems immémorial adapté le nom caractériſtique de doléances. A ce langage on reconnoît aiſément les fauteurs, & les apologiſtes du deſpotiſme. Quoi! Peuple Français! dans quelqu'état de choſes que ce ſoit, dans quelques circonſtances où vous puiſſiez vous trouver, vous n'êtes jamais rien! vous n'avez jamais que le titre de ſupplians! vous n'avez jamais que le droit de fournir de l'argent à vos Chefs, chaque fois qu'ils vous en demandent! Belle prérogative en verité! La Nation n'auroit le pouvoir d'agir que quand le Monarque a tout diſſipé, & qu'il lui faut de nouveaux fonds pour diſſiper encore.

Mais quelle eſt l'origine d'un droit public ſi abſurde & ſi choquant? Liſons l'hiſtoire des Etats-Généraux, depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à préſent: nous y verrons comment le *Subdélégué* de ces Etats eſt parvenu, par l'adreſſe & par la ruſe, à diminuer graduellement le nombre des Repréſentans de la Nation, & à réduire ſucceſſivement leurs Aſſemblées en extrait les unes des autres, juſqu'au terme de celui de *No-*

tables, que la Cour ne regardoit plus en 1767 que comme des Conſeillers purement paſſifs.

Nous y verrons, comment en réduiſant le nombre des Députés à ces Etats, on réduiſoit en même tems toutes les prérogatives de la Nation.

Nous y verrons comment cent mille ſatellites armés, lâchement dévoués au Subdélégué de ces Etats, étoient ſans ceſſe derrière eux pour les intimider & les ſoumettre. Voilà l'origine de ce droit public ſi vanté par des Ecrivains imbécilles ou mercénaires! C'eſt un effet de l'ignorance & de la lâcheté de nos ancêtres; c'eſt le produit de l'abus du pouvoir exécutif confié à un ſeul homme, & de la tendance de cet être orgueilleux au deſpotiſme.

Mais revenons au droit naturel & impreſcriptible des Peuples, & aux principes d'une raiſon univerſelle. Il en eſt tems enfin.

Si les Etats-Généraux ne ceſſoient pas d'être *Sujets*, s'ils ne partageoient en aucune manière le pouvoir ſouverain, s'ils n'affoibliſſoient pas celui du Monarque, s'ils ne pouvoient concourir à la légiſlation que par des prières, c'eſt-à-dire, des ſupplications humiliantes; que s'enſuivroit-il de leurs Aſ-

ſemblées futures, ſinon la confirmation d'un eſclavage éternel pour la Nation, d'un déſordre éternel dans les finances de l'Etat, d'une corruption éternelle à la Cour, & d'une éternelle *Baſtille* pour les bons Citoyens?

Non, dignes Repréſentans de la Nation, ce n'eſt pas ainſi que vous devez enviſager l'auguſte fonction dont vous êtes chargés aujourd'hui.

Juſqu'à préſent, les Etats-Généraux aſſemblés n'ont été regardés que comme *Sujets*, parce que les Membres qui les ont compoſés n'ont pas eu le courage ou l'occaſion de faire valoir les droits de la Nation; car ces droits ſont des droits ſouverains au premier chef, ils ſont auſſi vrais que l'exiſtence des hommes, auſſi anciens que le monde, auſſi durables que lui.

Si ces Etats n'ont point partagé le pouvoir, c'eſt qu'ils ont oublié que la Nation étant elle-même le premier & le véritable Souverain & la créatrice du Chef qu'elle s'eſt donné, elle ne pouvoit jamais ſe dépouiller de ſes titres inaliénables & collectifs de ſouverain & de créateur, pour les concéder en aucun tems, ſans réſerve ni retour, au Monarque qu'elle avoit créé, & à qui elle n'a

jamais pu déléguer que le *fidéicommis* de ſa puiſſance, & non la propriété de cette puiſſance même.

Si ces Etats, repréſentans de la Nation, n'ont point affoibli le pouvoir que la Nation avoit donné à ſa créature, c'eſt qu'ils étoient ou corrompus, ou mal organiſés, ou diviſés entre eux, ou menacés, comme le prouve l'Hiſtoire, par des milliers de ſatellites en armes; ce qui n'altère en rien le droit impreſcriptible de leurs deſcendans.

S'ils n'ont pu concourir à la légiſlation que par des *Doléances*, c'eſt qu'alors ces *Francs* ſi vantés ne ſavoient parler qu'en eſclaves, & non pas en hommes libres. Alors le Tiers-Etat, dans une poſture aviliſſante, & courbé vers le Trône.... ..Arrêtez, dignes Repréſentans de la Nation, ce n'eſt point au Créateur à s'abaiſſer devant la créature. Ce ſont les Nations qui ont fait les Rois, & non les Rois qui ont fait les Nations; c'eſt le Tiers-Etat qui fait la gloire & le fondement des Empires; c'eſt lui qui féconde la terre, qui bâtit les Villes, qui nourrit ſes Habitans, qui les vêtit, qui les protège: la tête haute, le regard fier, & le maintien noble, quoique reſpectueux, c'eſt ainſi qu'il doit porter ſes

doléances ; ſes doléances, d'ailleurs, ſont des plaintes, & non pas des prières.

Ces plaintes, contre qui les porter aujourd'hui, ſi ce n'eſt contre les auteurs ſacrilèges de nos maux & de notre ruine, contre les déprédateurs effrontés de nos finances, contre les deſtructeurs impies de nos loix & de nos mœurs ?

Ces plaintes, à qui les adreſſer ? Eſt-ce au *Subdélégué* de la Nation, contre la Nation elle-même ; ou à la Nation contre ſon *Subdélégué* ?

Je le demande au plus impudent des Apologiſtes du Gouvernement actuel : lequel des deux eſt coupable, ou de ce Gouvernement ou de la Nation ? N'eſt-ce pas le Gouvernement ? l'eut-on le nier ? Eh bien ! eſt-ce à lui qu'il faut adreſſer des plaintes contre lui-même ? C'eſt une dériſion ſans doute. Non, c'eſt à l'Etre Suprême que les *Doléances* doivent s'adreſſer ; c'eſt au ciel & à la terre : le ciel & la terre ! Oui, nous les prendrons à témoins des outrages qu'on nous a faits ; ils ſeront juges de notre cauſe & de l'impreſcriptibilité de nos droits.

C'eſt en vain que les fauteurs & les Apologiſtes du deſpotiſme de nos Monarques s'ef-

forcent de nous insinuer les *formes* de leur intérêt secret, pour la tenue des Etats actuels: la planète que nous habitons ne retourne point sur elle-même, & la raison humaine ne va point en rétrogradant; c'est sur les données présentes, c'est sur les principes mieux développés & mieux connus du droit naturel des Nations & des individus; c'est sur la dignité de l'homme en particulier, & sur la majesté du Peuple Français en général, que les formes de cette auguste Assemblée doivent enfin se régler. Le passé devient nul pour nous, si ce n'est pour nous garantir, par l'expérience, de la léthargie de nos pères, & du lâche abandon qu'ils ont fait de nos droits & de nos libertés. Le présent seul est d'une importance absolue, & c'est du présent seul que la source de la félicité publique doit découler pour l'avenir.

O vous! qui représentez la Nation, songez qui vous êtes dans ce moment, & quel fut, dans tous les tems, le véritable caractère de cette Nation que vous représentez. Jamais vile, quoique sans cesse avilie par ses Chefs; toujours pleine d'honneur, quoique sans cesse déshonorée par la dépravation du Gouvernement; elle vous tend aujourd'hui les bras; elle s'adresse à vous comme au père de la Pa-

trie ; elle implore vos vertus & votre probité ; elle demande que vous briſiez ces fers, qui depuis long-tems tiennent ſon génie captif, & l'empêchent de prendre un eſſor ſublime.

Liſez dans l'avenir : voyez-y la France régénérée par vos ſoins, donnant à l'univers un exemple mémorable & impoſant aux autres Nations, moins par ſes armes que par les vertus de ſes Habitans, moins par leurs talens que par leur généroſité, moins par leur eſprit que par la bonté de leur cœur & l'humanité de leurs principes. Ah ! liſez dans ces cœurs français qui vous environnent : voyez-y l'eſpoir qui les ranime, & l'amour de la liberté qui les élève. Que chacun de vous concentre dans ſon ame toute la force des ſentimens publics, toute l'énergie des expreſſions du vrai patriote ; qu'il s'embrâſe d'un feu céleſte ; qu'il ſe pénètre de cet enthouſiaſme national qui fit la vertu des grands hommes & le bonheur de leurs Concitoyens. Que chacun de vous, s'il eſt poſſible, devienne en ce jour un Démoſthènes, ou un Cicéron ; la grandeur de votre rôle vous en donnera le courage, & l'importance de l'objet, les talens.

Mais ſi l'on cherchoit ; ..... (vous connoiſſez les artifices d'une Cour perfide & cor-

rompue ; vous connoiſſez l'opiniâtreté de ſon ſyſtême ; vous voyez ſon dépit & ſa rage) ſi l'on cherchoit à corrompre quelqu'un d'entre vous : que feront-ils ? Ils ſe peindront ſans doute l'horreur d'une trahiſon auſſi noire que celle qui tendroit à replonger vingt-quatre millions d'hommes dans la barbarie ; d'une trahiſon qui laiſſeroit nos propriétés communes, nos libertés, nos opinions en proie à la vengeance & à la rapacité d'un Gouvernement plus deſpotique encore. L'idée ſeule d'une trahiſon pareille, eſt une idée épouvantable ; elle fait friſſonner la Nature entière. Non, braves Citoyens, non, dignes Repréſentans des Français, non, perſonne d'entre vous n'eſt capable d'un tel forfait. Si l'on tente d'acheter ſon ſuffrage, il ne balancera pas, au contraire, à dénoncer le corrupteur au Public, & en pleine Aſſemblée des Etats : voilà le grand moyen d'arrêter la corruption. Il y a plus, le dénonciateur changera l'inſulte qu'on oſeroit lui faire en une gloire immortelle pour ſa famille & ſon pays.

Arrêtons-nous un moment ; & fléchiſſant le genou devant l'Etre Suprême, admirons avec un ſaint enthouſiaſme cette providence des choſes qui veille à la conſervation des Peuples, & qui opère à la fin la deſtruction de la

tyrannie. Il eſt donc vrai, ômes Compatriotes ! que le deſpotiſme doit enfin céder aux Loix immuables de la juſtice & de la raiſon ! Il eſt donc vrai que, malgré ſes efforts, le droit naturel des Peuples ne ſe perd jamais, & qu'il ſe retrouve dans tous les tems & dans tous les lieux ! Le deſpotiſme ! il vouloit enſevelir pour toujours cette belle Nation ſous les ruines de ſes mœurs, de ſa fortune & de ſa liberté. Le deſpotiſme ! il s'agitoit n'aguères dans d'horribles convulſions pour éloigner de nous tout eſpoir de régénération & de félicité. Vous l'avez vu renverſant les Tribunaux dans tout le Royaume, & arrachant, par force, du Temple de la Juſtice les auguſtes interprêtes des Loix pour les confiner dans les priſons. Vous l'avez vu ſubſtituant à des Magiſtrats reſpectables, une foule d'hommes vils & corrompus, prêts à vendre à l'encan la vie & l'honneur de leurs Concitoyens. Vous l'avez vu refuſant avec inſolence d'écouter les repréſentations des Provinces, & croyant annuller, par des Arrêts du Conſeil, les proteſtations préſentes & futures de tous les Corps & Communautés de la Nation. Quelle prétention dériſoire ! Vous l'avez vu diſſipant les tréſors de l'Etat & le ſang du Peuple en prodigalités indécentes & extrava-

gantes, en ſubſides énormes, payés ſans motif à des alliés plus dangereux que des ennemis. Vous l'avez vu, pour combler la meſure de ſes iniquités, & ſous le prétexte abſurde de maintenir la paix dans les Provinces, & de rétablir l'ordre dans les Finances, ordonner au fer du ſoldat de ſe plonger dans le ſein de leurs frères & de leurs compatriotes. Vous l'avez vu, ce monſtre, faiſant maſſacrer lâchement le Peuple de la Capitale, parce que ce Peuple indigné oſoit ſe réjouir de la chûte d'un Miniſtre pervers, dont la tête ſanglante, livrée par le deſpote Ottoman, eût roulée dans les cloaques de Conſtantinople. Vous l'avez vu enfin, ſe débattant dans les noirs accès de ſa rage, chercher par toutes ſortes d'artifices à éluder l'œil vengeur d'une grande Nation offenſée, & préférer une banqueroute infamante au rapprochement glorieux des Etats-Généraux. Evénement fatal de la plac de Louis XV, tu n'avois que trop préſagé [illegible] tte ſuite de calamité !

Tels ſont les écarts & les vertiges du deſpotiſme qui nous preſſe ; telle eſt la triſte expérience que nous en avons faite, & qui doit nous animer enfin d'une juſte colère ; tels ſont les maux auxquels il eſt inſtant de

remédier. Pères de la Patrie, commencez votre auguſte miſſion.

Déclarez votre Souveraineté, reprenez-en tous les droits & toutes les fonctions ; fixez-en la permanence & les principes.

Déterminez les formes des convocations futures & l'ordre des élections préliminaires par un très-grand nombre de Repréſentans.

Sommez votre DÉLÉGUÉ de vous rendre compte de ſa conduite.

Interpellez l'Armée au nom de l'honneur & du devoir, pour garantir la liberté des ſuffrages & des perſonnes.

Les tems ſont changés, les yeux ſont ouverts ; cette Armée obéira, on n'en peut douter, car tout Soldat eſt citoyen, & tout Citoyen en naiſſant a fait vœu de défendre ſes frères ; car il eſt de ſon honneur & de ſon devoir de reconnoître & de protéger excluſivement ceux qui repréſentent en Corps le véritable Souverain de la France, le Souverain primitif, dont chaque individu fait partie, le Souverain actif qui travaille pour payer & nourrir ſes défenſeurs. Quel ſpectacle impoſant !

Le plus grand Peuple de l'Univers repréſenté par lui-même !..... Quel jour célèbre !

Les Français s'élevant enfin à la hauteur de leur dignité réelle & de leur vraie valeur nationale ; quelle révolution !

Le deſpotiſme qui les opprimoit progreſſivement depuis neuf cents ans, expirant enfin de honte & de rage : quel triomphe !

La liberté qui s'avance & qui va couronner leur patience & leur courage.

Oui, tous nos braves Soldats, pénétrés d'un ſaint reſpect, baiſſeront la pointe de leurs armes devant l'auguſte majeſté de cette Aſſemblée ; ils ne la dreſſeront que contre les ennemis de nos droits & de notre liberté. Qu'ils tremblent ces ennemis ; qu'ils fuient de nos contrées ; leurs iniquités ſont connues, le jour de la vengeance eſt arrivé ; la France abaiſſée trop long-tems, vient enfin de lever ſa tête.

Vous ſavez tous, dignes Repréſentans de la Nation, que, dans quelque état que l'homme naiſſe & ſe trouve, il eſt ſouverain de ſa penſée & de ſa volonté. Les penſées & les volontés d'un grand Peuple, ont en ſe manifeſtant faire la loi générale. Parlez, Pères de la Patrie, prononcez que la *preſſe* eſt libre, que les *lettres de cachet* ſont anéanties, que le cabinet ſecret de la *Poſte* eſt

une violation insolente & criminelle du droit des consciences & du dépôt de la confiance publique ; & votre pensée sera juste & grande, & votre volonté une loi suprême, & le despotisme sera désarmé pour toujours.

Procédez ensuite à l'institution d'un Code de Loix civiles, criminelles & politiques ; car jusqu'à présent, nous n'avons point eu de Loix ; car on ne peut pas appeller Loix des institutions de morale factice & de politique arbitraire, inventée par l'égoïsme arbitraire d'un Législateur despote.

Ces Loix, qui nous ont gouverné jusqu'à présent, que signifient-elles en effet, si jusqu'à présent le pauvre & le foible ont été opprimés, & le riche & le puissant protégés dans leurs injustices & leurs vexations ; si jusqu'à présent l'homme loyal & vertueux, a été méprisé, & l'hypocrite, le scélérat comblés de bien & d'honneurs ; si jusqu'à présent la distinction des mots *Noble & Roturier*, a établi des différences dans ces Loix, qui n'existent ni dans les loix de la Nature, puisque nous naissons & mourons tous de même, ni dans celles de la raison, puisque la raison y répugne sans cesse ; si jusqu'à présent, le dirai-je enfin, les mœurs n'ont cessé de se corrompre, l'honneur de s'altérer, la justice

de

de se vendre, la raison de s'égarer, la probité d'être équivoque, & l'innocence douteuse.

Et l'on dit que nous avons des loix ! Non : ces loix prétendues ne sont que des illusions de morale, des fantômes de politique qu'on nous a présentés pour la réalité des loix naturelles. C'est par de telles apparences qu'on nous a trompés sur nos droits, qu'on a désordonné nos idées, & qu'un législateur perfide s'est flatté d'avoir acquis un droit de propriété sur nos personnes & nos opinions.

Non, ces loix factices ne sont point les lois que demandent un Peuple éclairé, une Nation libre & majeure : les lois, les véritables lois doivent être dorénavant des institutions de morale & de politique universelles, réfléchies & méditées par un grand nombre d'hommes. Elles ne peuvent être l'ouvrage d'un seul, parce qu'un seul ne possede pas la science & la raison de tous. Tous doivent y concourir, parce que tous doivent s'y soumettre ; & de ces loix qui doivent tendre au bonheur de tous, il seroit absurde & inconstitutionnel d'en confier la forme ou le fond à celui qui peut en abuser, qui a intérêt d'en abuser, en vertu du pouvoir délégué de leur exé-

cution, pour le maintien ou l'accroiſſement de ſon deſpotiſme.

Pour ſentir l'importance abſolue & l'urgente néceſſité d'une conſtitution nouvelle & d'une réforme entiere des loix civiles, criminelles & politiques, jettez un coup-d'œil ſur l'état des mœurs en France depuis cinquante ans, ſur celui de la politique du Gouvernement, avec les puiſſances voiſines depuis quinze ans, & ſur celui des finances depuis ſept.

Depuis cinquante ans, la corruption progreſſive & accélérée du Gouvernement, (car c'eſt le foyer infect d'où ſont partis tous les miaſmes de perverſité, d'immoralité & de folie répandus ſur les peuples;) cette corruption, dis je, a tellement attaqué les principes des mœurs publiques, que l'homme le plus honnête & le plus éclairé ſe ſurprend quelquefois dans le doute, s'il n'a pas eu tort de préférer la vertu au vice, la probité à la mauvaiſe foi, & la magnanimité à la baſſeſſe.

Enveloppé dans les filets du luxe & de la dépravation univerſelle, il oſe à peine ſe ſouſtraire à l'apparence de la complicité, dans la crainte de ſe rendre ridicule aux

yeux de la multitude, & ſuſpect au Gouvernement même. Que faire alors ? Comment s'élever au-deſſus des habitudes générales ? Comment chercher à les vaincre dans les autres, & à en interrompre le cours dans la ſociété ? En voyant la frivolité des penſées, la molleſſe d'ame & l'inconſéquence d'eſprit dans la plupart de ceux qu'on rencontre ; ne ſeroit-on pas plutôt tenté de croire que la raiſon des Français eſt deſtinée pour jamais à ſe diſſiper en lueurs, & leur courage en fumée ?

Non, leur caractere eſt décrié, mais il n'eſt pas anéanti ; leur force morale eſt affoiblie, mais elle n'eſt pas éteinte ; leur raiſon eſt décompoſée, mais les principes d'une raiſon univerſelle reſtent, & ces principes ſont indeſtructibles pour eux comme pour les autres Nations.

C'eſt la corruption du Gouvernement, c'eſt elle ſeule qui annulle leur caractere, affoiblit leur morale & décompoſe leur raiſon en favoriſant le luxe & la débauche, en donnant l'exemple de tous les excès, de tous les abus, en forçant les gens de lettres & les ſavans même à traîner leurs idées ſur le plan du deſpotiſme établi, &

à les broyer ſans ceſſe avec les couleurs de la flatterie ou de la diſſimulation.

Je le répéterai, c'eſt la corruption du Gouvernement qui opere cette étrange décompoſition, cet affoibliſſement funeſte, ces déviations aviliſſantes du caractere; & de ces déviations naiſſent la frivolité & l'inconſéquence; & de cet affoibliſſement de morale naiſſent la baſſeſſe & la lâcheté; & de cette décompoſition de la raiſon naiſſent le dégoût de la vertu, & la ſource des crimes.

Oui, c'eſt la corruption du Gouvernement. Elle s'eſt inſinuée par-tout, & dans les Cours de juſtice, & dans les Académies, & ſous le caſque & ſous le froc. Oui, c'eſt elle qu'il faut arrêter en ce moment, c'eſt elle qu'il faut étouffer pour jamais. Le glaive de la loi, le fer des Soldats, l'or des Citoyens, leur honneur, leurs talens, tous ces grands reſſorts de l'exiſtence politique des ſociétés doivent ſortir aujourd'hui des mains du deſpotiſme; ils doivent ſe ſubordonner à un nouvel ordre de choſes, ſans égard pour les préjugés & les intérêts particuliers, ſans conſidération des perſonnes, ſans ménagement des étiquettes; car il s'agit ici, peres de la Patrie, non de la commodité d'un ſeul, mais du

bonheur de tous ; non de la vanité d'un individu, mais du salut d'une grande Nation ; non de l'augmentation des trésors du Roi, mais de l'héritage de notre liberté civile, morale & physique, qu'on nous a enlevée contre tout droit naturel, & que la Nation entiere réclame à grands cris. Voilà les principaux objets qui doivent vous occuper, voilà le compte sévere & authentique que vous devez vous faire rendre, & ce n'est que quand vous aurez rempli cette tâche, que vous parlerez de réparer le désordre des finances, & d'en régler l'économie.

Quand vous aurez désobstrué les canaux de la félicité publique, l'or y coulera de toutes parts en abondance.

Mais quel a été l'un des plus destructeurs effets de cette corruption intérieure de notre Gouvernement? Ç'a été la corruption de sa politique extérieure. Quels sont ses principes de politique avec nos voisins depuis quinze ans? Méprisée publiquement par ses alliés, & insultée impunément par ses ennemis, la France est entierement nulle aujourd'hui dans le système politique de l'Europe. Attachée depuis quinze ans au char de la Maison d'Autriche, quel rôle a-t-elle joué que celui

de fournir sans cesse de l'argent à l'Empereur ? Elle en a fourni avant la paix de *Teschen*; elle en a fourni pour terminer l'affaire de l'*Escaut*; elle en a fourni pour les préparatifs de la guerre contre Turcs; elle en fournit encore en ce moment !....

Plus de trois cents millions, peut-être, se sont engloutis de cette manière dans le Danube, & cela sous le prétexte spécieux d'un traité d'alliance défensive, par lequel la puissance attaquée aura droit de réclamer de son allié un Corps de 24 hommes, ou une somme de 24 millions.

Mais l'Autriche, depuis quinze ans, n'a point été attaquée; c'est elle au contraire qui attaque tous ses voisins; c'est elle qui voulut faire valoir, par la force, en 1778, des prétentions sur la succession de Baviere, très-allarmantes pour les droits & la liberté de l'Allemagne; c'est elle qui prétendit à la navigation libre de l'Escaut, contre la foi des traités; c'est elle qui poursuit en ce moment une guerre injuste contre les Turcs, contre ces même Turcs, qui, en 1741, respecterent les malheurs de Marie-Thérese, & dédaignerent de profiter des circonstances pour entrer en Hongrie.

Et la France alliée du corps Germanique, alliée des Hollandais, amie des Turcs : la France ou plutôt le Gouvernement, n'a pas rougi d'enfreindre toutes ces alliances, en fourniſſant avec profuſion des ſubſides continuels à l'Autriche !

Mais pourquoi l'Autriche a-t-elle l'humeur ſi guerriere depuis quinze ans ? C'eſt que depuis ce tems elle a totalement ſubjugué notre cabinet ; c'eſt que depuis quinze ans on inſinue à la Famille Royale que nous ſommes trop heureux d'être protégés par l'Empereur ; c'eſt qu'à l'ombre de cette protection momentanée, on nous a endormis plus facilement dans la molleſſe & l'inſouciance ; c'eſt qu'à la faveur de cette protection politique, la Cour de Vienne compte ſur nous pour de gros ſubſides en argent ; c'eſt qu'avec cet argent accumulé, elle ſe propoſe de nouvelles conquêtes en Turquie, en Pologne & en Allemagne ; c'eſt qu'avec ſes conquêtes bien établies, elle eſpere nous conquérir un jour nous-mêmes. Voilà le terme où elle tend invariablement depuis 150 ans ; voilà la politique de ſon traité de 1756, avec nous, & de ſon aillance de 1770 ; voilà notre impolitique avec elle.

Mais, dira-t-on, l'Empereur n'eſt-il pas

en état de rendre les sommes que notre Gouvernement lui a prêtées en extraordinaire du subside de 24 millions accordés aujourd'hui avec une apparence de motif?

Des sommes prêtées! Et de quel droit le Gouvernement prête-t-il le trésor de l'Etat, le pain des laboureurs & des artisans, à des Puissances étrangeres (1)?

Et dans quelles circonstances encore? Dans un tems de détresse & de misere. Mais où est le nantissement, où est l'équivalent de ce prêt inconsidéré, dans les Pays-Bas? Les Pays-Bas sont-ils un équivalent? L'Empereur peut-il les vendre sans le consentement des Peuples? En fera-t il réellement la concession? Qui nous garantit son intention sur ce point? Est-ce la prise future de possession de l'Empire Ottoman? Est-ce la garde du château de Luxembourg, qu'il a conservé? Où est l'assurance, d'ailleurs, que dans ce cas nous ne serions pas obligés de rétablir toutes

(1) On pourroit dire aussi le bouillon pour les pauvres malades, & l'aumône pour les pauvres grêlés; car l'argent pour les nouveaux hôpitaux, & celui provenant de la loterie pour les grêlés, ont fait partie des 500,000 liv. envoyés chaque semaine à l'Empereur.

les Places démantelées, & de ſoutenir à cette occaſion une guerre très-longue contre la Pruſſe, l'Angleterre & la Hollande ? Et quand l'Empereur pourroit les céder, & qu'il les céderoit en effet ; & quand les Puiſſances voiſines ne s'y oppoſeroient pas, qu'importeroient à la Nation Françaiſe la réunion des Pays-Bas, & aux Pays-Bas cette réunion ? Les Brabançons en ſeroient-ils plus heureux ? Les Français en ſeroient-ils plus riches ? Une augmentation de Provinces, dans un Empire où régne le deſpotiſme, un accroiſſement de revenus pour le deſpote, ne changent rien à la condition des Peuples. Les circonſtances, au contraire, aggravent leur miſere commune : le ſeul avantage des Pays-Bas ſeroit de ſe réunir d'eux-mêmes, non à la couronne, mais à la Nation. Ils pourroient demander cette réunion par des Députés à nos Etats-Généraux ; & la France, alors fiere d'aſſocier à ſa régénération glorieuſe un Peuple qui défend ſi bien ſes privileges & ſa liberté, ne balanceroit pas à le recevoir ſous l'étendard du nom Français.

Quelles ont été en effet les ſuites de la conduite contraire, & de l'impolitique du Gouvernement, comme de la corruption de notre Cour ?

Les revenus de l'Etat, depuis le commencement du nouveau règne jusqu'à préſent, ont augmenté de 120 millions; les dépenſes ont augmentées de même, mais en 1781, ſuivant le Compte rendu de M. Necker, & ſuivant le ſupplément de ce Compte, la recette excédoit la dépenſe de 14 millions: l'augmentation des revenus avoit donc couvert, & au-delà, l'augmentation des dépenſes. Par quelle fatalité inconcevable ces dépenſes ont-elles donc ſurpaſſé, depuis ſept ans, de plus de 100 millions les revenus de l'Etat, augmenté de 120 millions depuis le commencement du nouveau règne? Dans quels gouffres ces tréſors ſe ſont-ils engloutis?

A-t-on fait défricher les landes incultes du Royaume? Non, elles gîſſent dans le même état où elles étoient auparavant. A-t-on ſoulagé la claſſe nombreuſe des pauvres Laboureurs & des malheureux journaliers? Non, cette claſſe eſt plus indigente & plus opprimée que jamais. A-t-on encouragé les manufactures & le commerce? Non, puiſqu'on a favoriſée l'agiotage, fléau du commerce & des manufactures. A-t-on fait des conquêtes en Amérique, en Aſie, en Afrique, en Europe? Non, les Anglais nous ont enlevé Sainte-Lucie; il nous ont reſſerré dans Pondi-

chéry & ſur le Sénégal; ils nous ont chaſſé du Camp de Gibraltar.

Mais nous avons eu des Miniſtres déprédateurs, des Miniſtres prévaricateurs? Ces Miniſtres ſont la cauſe de tous nos maux : il faut les dénoncer à la Nation; il faut que ces Repréſentans en faſſent une juſtice exemplaire. Oui, ſans doute, il faut un exemple, un exemple terrible & mémorable, il en eſt tems enfin.

Mais ces Miniſtres odieux & coupables, qui les a choiſis? Ont-ils agi en tout d'après leurs propres mouvemens, & d'après leurs ſeules volontés? N'ont-ils reçu aucune impreſſion étrangere, aucune autoriſation de leur Maître, aucun *bon* du Roi? La Cour elle-même a-t-elle déſapprouvé leur conduite, lorſque la voix impérieuſe de la voix publique, & la voix plus impérieuſe encore de la néceſſité, l'ont forcée à les renvoyer? Loin de là, cette Cour, au contraire, a ſouſtrait le déprédateur CALONNE, fugitif & coutumace, à la ſévérité des loix & aux formes d'une procédure juridique, par des défenſes expreſſes d'informer & de pourſuivre.

Cette Cour, au contraire, a comblé de biens & d'honneurs l'Archevêque de Sens, croyant le ſouſtraire par-là, ainſi que Lamoi-

gnon ſon Collegue, à la juſte colere des loix & de la Nation. Croit-elle donc, cette Cour, qu'on élude ainſi la vengeance du ciel & de la terre ? Croit-elle que le crime atroce de leze-Majeſté nationale, au premier chef, ſe puniſſe par le repos & les douleurs d'une vie molle & voluptueuſe ?Les ſouffrances réelles de 24 millions d'hommes ne ſont donc à ſes yeux qu'un jeu de théâtre, qu'une infortune de Roman?

La Cour s'eſt abuſée: ſon indulgence, loin de juſtifier les Miniſtres déprédateurs & prévaricateurs qu'elle a choiſis, l'accuſe elle-même. Il eſt évident qu'elle eſt leur complice; qu'elle a mis la premiere en mouvement ces vils inſtrumens de ſes déſordres & de ſon deſpotiſme.

Peres de la patrie, il eſt tems d'ouvrir les yeux. Façonné trop long-tems au manége de la ſervitude & au langage de la crainte, le Français doit ſe rappeller enfin qu'il eſt homme. Il eût pâli autrefois d'entendre accuſer en public le Trône même des maux dont ce Trône eſt en effet coupable: mais il eſt un terme à tout : mais le comble des iniquités amene le comble de l'indignation ; mais la providence des choſes, en aveuglant de plus

en plus le Gouvernement, a mûri de plus en plus la raiſon des Peuples & le courage des Citoyens. Parlons hautement. De quoi s'agit-il ?

N'eſt-ce pas de notre liberté civile, morale & phyſique, dont on nous a privés juſqu'à préſent, & dont on veut nous priver pour toujours ? N'eſt-ce pas de la sûreté de nos perſonnes & de nos propriétés qu'on attaque ſans ceſſe ? N'eſt-ce pas de la dignité & de l'honneur de 24 millions d'hommes qu'on inſulte ſous tous les rapports ? N'eſt-ce pas du bonheur de la ſociété politique la plus ingénieuſe & la plus éclairée du Globe, dont on ſe joue à chaque inſtant ? Que deviendroit cette ſociété ſi nombreuſe, cette ſociété la plus ſociable & la plus humaine de l'univers, ſi le deſpotiſme continuoit à l'avilir & à l'opprimer ? Que deviendroient le ſol le plus fertile de l'Europe, & l'induſtrie la plus active d'entre les Habitans de la terre, ſi nos Laboureurs & nos Artiſans ne ceſſoient d'être livrés aux caprices & aux déprédations d'une Cour perfide & corrompue, qui ſe croit en droit de tout exiger, ſans rendre aucun compte, & qui ne ceſſe d'employer les ſubterfuges les plus groſſiers & les faux-fuyans les plus lâches, pour ſuivre l'opiniâtreté de ſon

ſyſtême? Quelle longue ſuite de miſeres, que celles d'un Peuple ainſi gouverné! Quel ſpectacle affligeant que celui des phyſionomies eſclaves de 24 millions d'êtres penſans! Quelle vie enfin que celle qui n'offre autre choſe qu'un ſonge pénible, le rêve dégoûtant d'une mort perpétuelle! Ah! qu'ils vivent ceux qui ſont diſpoſés à ſouffrir tranquillement un pareil joug pour la commodité & le bon plaiſir d'un ſeul! Qu'ils vivent les lâches! Pour moi, j'aime mieux mourir que de voir plus long-tems ma patrie en proie aux horreurs du deſpotiſme.

Oui, la mort eſt préférable à l'eſclavage. Et qu'eſt-ce que la mort? Une nuance imperceptible entre l'agitation momentanée du ſouffle de la vie, & le repos éternel. Mais l'eſclavage! L'eſclavage? C'eſt la honte d'être né, c'eſt la nullité de la vie; c'eſt l'opprobre de l'exiſtence. Voilà l'hiſtoire de la deſtinée des Français: ils ont vécu, s'ils ont été libres; ils ſont morts nés, s'ils ont vécu eſclaves.

Que faire pour étouffer l'hydre qui a déſolé ſi long-tems ces contrées, & qui nous menace encore des ſes cent têtes? Que faire pour déconcerter ſes ruſes, & nous ſouſtraire à l'influence d'une Cour *étrangere* qui gouverne la

nôtre à ſon gré depuis long-tems ? Que faire enfin pour rétablir les mœurs publiques, arrêter le déſordre des finances, ſauver la fortune des particuliers, & rappeller la confiance des Citoyens ?

Vous le ſavez tous, dignes Repréſentans de la Nation, c'eſt à vous de le dire, c'eſt à vous de l'exécuter ; il n'y a point de tems à perdre. Que toutes les claſſes de Citoyens ſe réuniſſent, & ne faſſent plus qu'un corps & une âme, car le deſpotiſme ne règne que par la diviſion.

Que les Etats-Généraux, *ſouverains* déclarés, fixent les principes & le droit public du contrat fédératif des Provinces & de leur aſſociation nationale.

Que chaque Province faſſe un état ; que chaque état, tous les ans, ait ſon Aſſemblée compoſée des trois Ordres, & une Commiſſion intermédiaire permanente.

Que chaque Aſſemblée règle la répartition & la levée des impôts, ſuivant les beſoins publics, & ſur les principes les plus exacts de la juſtice diſtributive, ſans diſtinction de rang ni de qualité ; qu'elle en reçoive le produit dans la Caiſſe de la Province, pour fournir

d'abord aux besoins de cette Province, aux émulations des charges & emplois qui y sont attachés, & envoyer ensuite le surplus dans la caisse des Etats-Généraux.

Que les Etats-Généraux assemblés tous les ans, nomment à chaque époque de leur Assemblée une Commission intermédiaire pour veiller au trésor national qui lui sera exclusivement confié, & dont elle rendra compte tous les ans au public, par la voie de l'impression, & tous les trois ans aux Etats-Généraux.

Que cette Commission ne puisse jamais ordonner & promulguer ni impôts, ni emprunt, ni accorder au Roi de don gratuit, dans quelque cas extraordinaire que ce soit, sous peine de félonie envers la Nation.

Mais qu'alors les Etats-Généraux soient convoqués extraordinairement par appel des Procureurs-Généraux-Syndics, des Présidens des Etats, & des Maires des Villes.

Que l'armée soit nationale, & que chaque Province ait ses Régimens, qu'elle paiera des fonds de sa propre Caisse, & dont elle présentera les Colonels & les autres Officiers subalternes :

ternes ; tous ces Régimens seront Français, ils seront toujours freres ; ils seront plus, ils seront Patriotes, ils se battront mieux encore contre nos ennemis.

Que les alliances & la guerre ne puissent se faire sans le consentement des Etats-Généraux ou de la Commission intermédiaire permanente de ces Etats ; car la Nation connoîtra mieux ses vrais intérêts politiques, & y veillera avec plus d'attention que des Ministres que la Cour place & déplace au gré de ses caprices, & que les Etrangers peuvent séduire de mille manieres (1).

Que toutes les graces d'honneur & d'argent, les gratifications, les pensions pour les Magistrats, les Militaires, les Académiciens, les Professeurs, les Gens de lettres, les Savans, les Artistes, les Agriculteurs, les Fabricans, les Négocians, les Curés de Paroisses qui auront bien mérité de la Patrie, soient réglées & distribuées avec l'agrément du Roi, par les Etats-Généraux, ou par la Commission intermédiaire, qui en rendra compte au public tous

(1) Il n'en étoit pas autrement sous Charlemagne ; & si depuis on a fait enregistrer les traités par les Parlemens, à plus forte raison la Nation doit & peut les examiner & sanctionner.

les ans par la voie de l'impreſſion, & à ces Etats tous les trois ans.

Que la préſentation aux Evêchés & aux Abbayes commendataires ſoit dévolue à l'Aſſemblée de chaque Province, ou à la Commiſſion intermédiaire de cette Aſſemblée, qui prendra également l'agrément du Roi ſur cet objet, & qui en rendra compte à ſa Province.

Que chaque Commiſſion intermédiaire des Aſſemblées de Provinces ſoit renouvellée tous les deux ans par moitié, & celle des Etats-Généraux tous les trois ans aux deux tiers, par la voie du ſort pour ceux qui ſortiront, & par la voie du ſcrutin pour tous ceux qui entreront.

Que chaque Parlement ſoit chargé, par les Etats-Généraux, des modifications acceſſoires de légiſlation civile & criminelle, propre à ſa Province en particulier, & aux circonſtances éventuelles. Que chacun de ces Parlemens nomme lui-même ſes principaux Officiers par la voie du ſcrutin, & que le tréſor de l'Etat ſupplée à la fortune de ceux qui ne pourroient payer leurs charges par un prêt ſuffiſant & ſans intérêt, rembourſable ſur lui-même, ou en acquit de charges antérieures.

Enfin, que le Premier Préſident & le Procureur-général de chaque Parlement ſoient Membres nés de l'Aſſemblée de leur Province pour le Tiers-Etat.

Par ce nouvel ordre de choſes, combiné ſur les termes moyens du droit & du pouvoir, le deſpotiſme diſparoîtra entierement, l'influence des Cours amies ou ennemies ſera nulle, les mœurs & l'émulation ſe rétabliront, les loix prendront une conſiſtance vraiment impoſante, & une force réellement coërcitive; les finances n'auront pas à craindre des écoulemens déſordonnés & des prodigalités indécentes; la fortune des particuliers ſera aſſurée, leur liberté individuelle garantie, leur faculté civile maintenue, & la corruption de la Cour abſolument inhabile à détruire un ſi bel édifice.

Après ces diſpoſitions nationales, il reſte à fixer le ſort du Monarque. Si les revenus de ſes domaines ne ſuffiſent pas pour l'entretien de ſa Famille & de ſa Cour, que les Etats-Généraux y ſuppléent par une ſomme annuelle, relative aux vrais beſoins qu'il peut avoir, & à l'examen qu'on en aura fait; car il eſt tems enfin de s'occuper plus ſérieuſement de la ſubſiſtance réelle des

Peuples, & du pain quotidien des Laboureurs, que de la pompe frivole des Cours & du vain étalage des repréſentations.

Sans pouvoir de faire le mal, & ſans intérêt de le faire, l'autorité du Monarque ſera véritablement précieuſe, par cela ſeul qu'elle ne pourra agir que de concert avec celle de la Nation. Les titres de *Juſte* & de *Bon* qu'on prodigue indifféremment à tous les Rois vivans comme un éloge d'étiquette, & qu'on ſuppoſe ſans doute devoir être de l'eſſence de la royauté, ne ſeront plus en contradiction avec l'évidence & les faits. N'ayant point le tréſor de l'Etat à diſtribuer, le Roi ne ſera ni mécontent ni jaloux; il ne ſera point trompé ſur le choix des perſonnes récompenſées, il ne ſera point blâmé de ſes prodigalités. N'ayant point le deſpotiſme de la légiſlation, il n'aura pas ſans ceſſe cette excuſe puérile à donner : *Que ſes Miniſtres ont ſurpris ſa Religion.* Les Miniſtres n'auront plus d'occaſion pour la ſurpreudre, les Peuples plus de motifs pour s'en plaindre. Maître de faire grace, & non de punir, ſa main ne ſignera jamais que des ordres ſalutaires. Libre de faire la paix & non la guerre, il n'aura jamais de fauſſes démarches à riſquer, ni de piéges à craindre de la part

des alliés ou des ennemis ; & ſa voix n'annoncera jamais que des jours de calme & de ſérénité. L'unité dans la réſolution, & la célérité dans l'exécution, ces moyens attribués par de lâches flatteurs à la ſeule Monarchie abſolue, ſeront infaillibles alors, parce qu'alors l'intérêt public commandera l'un & l'autre; parce qu'alors le Conſeil national, (c'eſt-à-dire, les Etats-Généraux, ou la Commiſſion intermédiaire permanente de ces Etats) occupés à prévoir & à prévenir les circonſtances, ne perdront jamais de vue la gloire de la Nation, ni le ſalut des Peuples; parce qu'alors on aura des Miniſtres & des Généraux patriotes.

Les Athéniens & les Spartiates étoient-ils les derniers en campagne, parce qu'il falloit prendre les ordres du Peuple ou du Sénat ?

Les Romains manquerent-ils de conquérir l'Italie, les Eſpagnes & les Gaules, dans l'intervalle entre l'expulſion de leurs Rois, & la création de leurs Empereurs ?

Les vaiſſeaux de l'Angleterre ſont-ils arrêtés dans ſes ports & ſur les mers, parce qu'on diſcute longuement dans les deux Chambres les intérêts de la Nation & les réſolutions à prendre ? Non, tous les hommes

ſont d'accord, tous exécutent promptement, dès qu'il s'agit réellement de l'avantage de tous. L'unité dans les réſolutions privées du Conſeil royal, n'eſt autre choſe que l'unité de deſpotiſme ; & la célérité d'exécution, ordonnée par *un ſeul*, qui a *ſeul* réſolu, n'eſt que la vîteſſe accélérée avec laquelle il dépouille ou aſſervit à ſon gré les Peuples. Voilà le côté foible du cœur humain, voilà le danger des Monarchies abſolues.

Mais, diront les Courtiſans, l'autorité du Monarque ſera donc réduite à rien ? Elle ſera réduite à ſon droit poſitif ; elle ſera épurée, dégagée du mal qu'elle a fait juſqu'à préſent, & qui la rend ſi odieuſe ; elle ſera céleſte cette autorité, ainſi modifiée. Vous le ſavez tous, dignes Repréſentans de la Nation, il eſt deux principes dans la nature, le bien & le mal : vous ſerez chargés d'empêcher le mal & d'en diminuer les cauſes, & le Monarque ſera chargé de faire le bien ; vous aurez toutes les peines, il aura tous les plaiſirs ; vous recevrez dans vos ſeins patriotes toutes les larmes & les douleurs de vos freres, & ſon ame ſera le milieu fortuné dans lequel toutes les jouiſſances particulieres viendront aboutir. Quelle félicité ſuprême ! quelle deſtinée pour un mortel ! C'eſt

alors que le Monarque Français ſera un Dieu ſur la terre.

Malheur à ceux qui, ſous le vain prétexte du paſſé, éleveroient la voix pour y conformer l'avenir! Quels ſeroient leurs principes? La baſſeſſe & la mauvaiſe foi. Quels ſeroient leurs motifs? La cupidité & la rapine. O mes compatriotes! vous dignes Repréſentans de la Nation; vous que j'ai nommés d'avance les Peres de la Patrie, ſeroit-il quelqu'un de vous dans cette auguſte Aſſemblée aſſez peu déſintéreſſé, aſſez dénué de lumieres & de vertu pour ne voir dans les bornes de l'autorité Royale, que des bornes à ſes propres prétentions? Ne ſeroit-il pas ému en ſa conſcience, de penſer que le Monarque doive continuer à être maudit pour ſe conſerver le droit d'être trompé par ſes Courtiſans, & de prodiguer, comme auparavant, le tréſor de l'Etat à l'intrigue & à la fainéantiſe? Ne rougirait-il pas d'annoncer des maximes ſi peu dignes d'un Citoyen & d'une Nation qui ſe régénere & qui marche à grands pas vers ſes hautes deſtinées? S'il ne rougiſſoit pas, tous ſes auditeurs en rougiroient pour lui; & je frémis de penſer qu'il eſt peut-être parmi vous des hommes . . . . . Mais, que dis-je? Il n'en eſt point: la rou-

geur de leur front les décéleroit d'avance; car tout l'art des Courtisans ne peut empêcher de rougir devant un grand Peuple qui vous regarde & qui vous écoute, quand on a le perfide projet de le trahir. Non, je me trompe, leur rougeur, s'il en paroissoit sur le front de quelques-uns d'entre vous, seroit plutôt un signe de pudeur causé par l'injustice du soupçon, ou par un repentir qui viendroit d'éclore. Laissons au cœur de l'homme ses sentimens secrets; & ne jugeons point ici des Chevaliers Français sur leur conduite passée, mais sur leurs sentimens actuels & leurs actions présentes. Tel, que la jeunesse a égaré ou que la Cour a séduit, peut en ce moment, par l'impulsion de l'honneur & de la vertu, se dépouiller de son régime ou de ses préjugés, pour ne plus voir dans la Nation que la Patrie, dans ses concitoyens, que des freres, & dans le Monarque, que le simple dépositaire d'un pouvoir dont il n'a jamais dû abuser sous aucun rapport, & qu'il faut mettre aujourd'hui dans l'impossibilité d'en jamais abuser.

Le Monarque, dit-on, est un pere de famille. Oui, sans doute, il le seroit, s'il étoit infaillible; oui sans doute, il pourroit l'être, s'il avoit les mains liées par le mal, si les

loix le forçoient d'être juſte envers tous ſes enfans ſans diſtinction, ni préférence, s'il lui étoit impoſſible de diſſiper l'héritage des Nations, & d'abuſer de leur docilité; mais quand il eſt ſujet aux mêmes foibleſſes que les autres hommes, quand il regarde les Peuples du haut de ſon orgueil, quand il les croit créés & mis au monde pour lui ſeul, quand il peut tout, & le bien & le mal au haſard, & qu'il diſpenſe ce bien & ce mal au gré de ſon caprice; ce pere de famille alors, (mot vuide de ſens,) ne cauſe que des allarmes & des maux à ſes enfans.

Nous en avons fait trop long-tems la funeſte expérience; c'eſt aujourd'hui l'objet de nos plaintes. Que l'objet de nos vœux ſoit enfin de l'éclairer ſur ſes droits & ſur les nôtres!

Dites-lui, Peres de la Patrie, & répétez-lui ſans ceſſe, que ce ſont les Nations qui ont créé les Rois, & non les Rois qui ont créé les Nations; que les flatteurs ont interverti l'ordre des choſes & des idées, lorſqu'ils lui ont dit qu'il tenoit ſon droit de Dieu, car c'eſt la nature qui tient ſon droit de Dieu, car les Nations tiennent le leur de la nature, car les Rois, en troiſieme Ordre, ne tiennent le leur que des Nations.

Dites-lui, que l'honneur & la vie des hommes n'appartient pas plus à ſes caprices, que leurs penſées, leurs opinions, & que ſi les propriétés reſpectives des Citoyens ſon ſacrées pour la Nation entiere, à plus forte raiſon doivent-elles l'être pour la *créature* de cette Nation.

Dites-lui, que le paſſé ne fait point loi pour l'avenir; qu'il fournit ſeulement l'expérience qui corrige la morale de l'eſprit humain & perfectionne ſa politique; qu'il eſt dans l'ordre éternel des choſes & dans la marche de la nature, que la maſſe des ſociétés, mal aſſiſes & mal combinées, s'agitent pour prendre un à-plomb; que les hommes, plus éclairés aujourd'hui que jamais, tendent plus rapidement vers leur deſtination; que leur deſtination eſt de jouir le mieux poſſible de leur exiſtence; qu'ils ſont autoriſés par la nature & la raiſon à chercher ce mieux; que l'équité leur apprend qu'ils ne doivent jamais le chercher aux dépens de leurs ſemblables, & que s'ils veulent être heureux dans leur ſphere, quelle qu'elle puiſſe être, il faut que tous les êtres qui circulent dans cette ſphere, avec eux, le ſoient également chacun en rapport de ſon état civil & politique, & en raiſon de ſes beſoins phyſiques & moraux, & de ſes droits naturels.

Dites-lui, que les droits naturels des hom-

mes ſont les mêmes pour tous; que leurs beſoins phyſiques & moraux ſe reſſemblent, qu'il n'y a que leur état civil & politique qui differe.

Dites-lui, que l'état de Monarque n'eſt point un état naturel, mais un état politique, c'eſt-à-dire, factice; que cet état ne donne que la primauté civile & de convention dans une Nation, & jamais l'univerſalité ni la propriété des droits de chacun; que cette primauté lui promet les jouiſſances, s'il ſait en profiter ſans troubler celle des autres; & que ces propres jouiſſances augmenteront à meſure qu'il ſe renfermera dans les bornes où la raiſon des choſes & du droit naturel de tous fixe le pouvoir politique des Souverains.

Dites-lui, que trois choſes réunies conſtituent & renferment incluſivement & eſſentiellement le bonheur de l'homme, dans quelqu'état qu'il ſoit né ou porté par les circonſtances. 1.° L'aſſurance de pouvoir ſatisfaire aux beſoins matériels de la vie; 2.° la certitude d'être aimé & chéri dans ſa famille; 3.° la conviction intime d'avoir mérité perſonnellement l'eſtime & le reſpect des hommes; qu'un Roi ne manque jamais du néceſſaire matériel, puiſqu'il a toujours du ſuperflu; que le ſoin de ſon bonheur conſiſte

donc à être aimé de sa Nation, & celui de sa gloire à être respecté de ses voisins.

Voilà le grand problème du bonheur des Peuples, résolu par la modestie & la sagesse des Rois, & celui des Rois par le noble orgueil & la raison des Peuples.

Heureux les Princes qui comprendront ces maximes, mais plus heureux encore les Peuples chez qui la maturité de l'esprit & l'énergie du caractere sauront en faire usage ! O France ! ma chere Patrie ! je te dois tout mon être, tous mes talens, tout mon courage; je les consacre en ce jour aux pieds de l'autel de ta liberté ; tu vois quels assauts j'ai livrés au despotisme qui t'accable depuis si long-tems ; tu vois de quels traits l'auguste vérité qui m'inspire vient d'armer ma raison en faveur de tes droits & de ta défense. C'est l'idée seule de ta gloire future qui me pènetre de cette chaleur sacrée, c'est l'unique soin de ton bonheur qui donne à mon ame tous ces grands mouvemens, & à mon esprit ces pensées fortes & profondes. Illustres Citoyens qui représentez la Patrie, secondez mon zèle, opérez le grand ouvrage de la liberté de la France : qu'un sentiment noble & incorruptible, qu'une volonté ferme & inébranlable vous

animent tous par le même motif. Réformez les abus de l'adminiſtration & les dépenſes des différens départemens; annullez ces échanges ſcandaleux qu'on a faits des domaines de la couronne, au nom d'un Roi toujours mineur. Modérez ces penſions énormes accordées ſi légérement à une foule de flatteurs & d'intrigans. Réduiſez ces appointemens exceſſifs donnés à la plupart des Commis dans les différens bureaux des Miniſtres, à ces Commis inſolens, valets nés & ſoudoyés du deſpotiſme, & graves Prédicateurs de l'eſclavage. Détruiſez, par votre autorité nationale, cet agiotage funeſte, fléau du commerce & de l'agriculture. Chaſſez les Intendans de Provinces, ces agens ſecrets du deſpote, ces ſatrapes de Cour, ces ſang-ſues du Peuple. Chargez vous ſeuls, par votre droit ſouverain, du tréſor de l'Etat & de la diſtribution des graces d'honneur & d'argent; car c'eſt à ceux qui travaillent à veiller ſur le produit de leurs travaux, & à régler la meſure des dons qu'ils doivent faire. Changez enfin toute la conſtitution civile & politique de cet Empire. Si vous conſervez le Monarque, mettez-le dans l'impoſſibilité abſolue de faire le mal ou de le laiſſer faire. Ordonnez que la dette conſtituée de l'Etat, quoiqu'elle ait été en grande

partie un effet de l'inconduite de l'administration & de la dépravation de la Cour, soit consolidée & payée, sauf l'examen de certains objets de prodigalités trop indécentes & trop connues..... Maîtresse de ses loix & de ses volontés, la Nation, dès ce moment, ne balancera pas sur ces grands sacrifices. Il est généreux, de sa part, de se résoudre à souffrir encore quelques années pour payer des sommes qui, loin d'avoir été employées au bien public & au soulagement des malheureux, n'ont servi qu'aux caprices & aux dissipations du Gouvernement. Il est beau sans doute d'avoir à faire rougir ainsi ses tyrans & ses corrupteurs! Il est beau de les rendre sages & heureux, malgré le désordre de leurs idées & de leurs prétentions! Il est beau de payer leurs dettes, malgré le projet extravagant qu'ils avoient de faire banqueroute! Il est sublime enfin de donner cet exemple aux Nations de la terre; exemple unique & mémorable! Et c'est la France, c'est notre auguste Patrie qui l'aura fourni cet exemple, en élevant sur des bases solides & inébranlables l'édifice de sa liberté.

FIN.